

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 02 JUIN 2025**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Le deux juin de l'an deux mil vingt cinq,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Manuel HANRYON, Samuel GOUZÉ, Éric MILON ;

Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Claudine LESUEUR ;

Date de convocation
23 mai 2025

Etaient absents :

Annie DAMADE qui donne pouvoir à Pascal SAGOT
Murielle QUIGNON qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS
Philippe MORLAIS qui donne pouvoir à François CAPET
Nadège HUARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur HANRYON Manuel

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Durieu et Saint-Aubin qui souhaitent avoir des nouvelles par rapport à la sécurisation de la RD 12.

Elles s'inquiètent du rendez-vous avec les services du Département qui a été annulé et espèrent que le dossier n'a pas été abandonné.

À la suite de la pétition qu'elles ont lancée sur le hameau, elles ont reçu en début d'année un courrier du Département indiquant que « l'agence de Clères apportera à la commune conseil technique et appui financier sur la sécurisation de cet axe qui reste, en agglomération, d'initiative communale ».

Elles demandent donc si la commune a avancé sur ce sujet.

Monsieur le Maire les rassure. La tournée des chemins a été effectuée.

Monsieur le Maire rappelle aussi que c'est un projet coûteux qui doit être étudié de manière globale. Il ne prendra forme qu'au prochain mandat.

Madame Langlois ajoute qu'elle était présente à la réunion sur les mobilités, où était également présente Madame Durieu. Un schéma est en cours d'élaboration. Le diagnostic vient d'être présenté. Des priorités seront effectuées ce qui déclenchera des choses.

Notre point positif c'est notre pôle gare. Parmi nos attentes figure le fait que nous puissions nous déplacer en toute sécurité pour aller à la gare, à l'épicerie, aux écoles, ...

Nos remarques ont été faites par écrit. Nous espérons que nos demandes soient retenues comme prioritaires.

Notre point négatif c'est que la commune ne possède pas un vivier de commerces et de services.

Madame Langlois ajoute que, même si ça ne se voit pas, nous travaillons sur nos documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUi 51.

Il y a la question du financement mais il y a aussi la question du foncier.

Le document devrait être validé fin décembre / début janvier.

Elle souligne comme Monsieur le Maire précédemment que la problématique de la sécurisation des RD ne date pas d'hier, la commune y travaille mais comme tout projet, cela demande du temps.

Le Département a participé largement sur le Pôle d'échange multimodal.

Pour faire avancer les choses, la commune peut aussi réfléchir à ce qu'elle peut faire grâce à la maîtrise foncière.

Une phase opérationnelle aura peut-être lieu lors du prochain mandat mais il faut rester prudent quant au financement.

Pour conclure, Madame Durieu et Madame Saint-Aubin demandent si elles peuvent être informées au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Il leur est répondu par l'affirmative.

Elles quittent alors la séance.

Le compte rendu de séance du 27 février 2025 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Convention financière avec le SDE 76 pour le passage à l'éclairage leds du lotissement « les Beaux sites » et du lotissement « les Clos »

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises le 10 septembre 2024 validant les avant-projets d'éclairage public concernant le passage à l'éclairage leds des lotissements des Clos et des Beaux Sites.

Il donne lecture des conventions financières reçues :

Pour le lotissement les Clos, la participation communale s'élève à 4 790 € TTC.

Pour le lotissement des Beaux Sites, la participation de la commune s'élève à 15 280 € TTC.

DELIBERATION 2025/06/02/1

INSTALLATION D'UNE FONTAINE A EAU A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises CULLIGAN et AQUADOM concernant l'installation d'une fontaine à eau au restaurant scolaire.

Concernant le traitement par rapport à la qualité de l'eau, c'est une problématique qui va évoluer dans le temps, donc il est préférable de louer le matériel plutôt que de l'acheter.

Les conseillers municipaux pensent qu'il est préférable de choisir le prestataire le plus proche, afin qu'il puisse assurer un bon service après vente. Ils décident donc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de valider le devis de l'entreprise Culligan, pour la location d'une fontaine à eau
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location de la fontaine à eau pour une durée de 36 mois, avec un loyer mensuel de 68 € HT et des frais d'installation s'élevant à 210 € HT.

DELIBERATION 2025/06/02/2

CONVENTION AVEC STGS POUR L'ACTUALISATION DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour les débits/pressions des bouches et poteaux d'incendie.

Il propose pour ce faire qu'une convention soit signée avec STGS.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer, avec STGS, une convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

La société STGS sera rémunérée sur la base des tarifs suivants qui seront révisés annuellement :

Réalisation du contrôle périodique obligatoire du parc d'hydrants existant incluant un rapport de contrôle :

Po = 60,00 € HT par poteau ou bouche à incendie

Visite annuelle de bon fonctionnement :

Po = 35,00 € HT

Contrôle du remplissage complet de la bâche et complément si nécessaire :

Po = 35 € HT

DELIBERATION 2025/06/02/3

DISSOLUTION DE LA REGIE SALLE DES FETES

A la demande du comptable public, il convient de dissoudre la régie « salle des fêtes ».

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la dissolution de cette régie. Celle-ci prendra effet au 30 juin 2025.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Les membres du Conseil municipal valident l'ouverture des crédits suivants :

Article 73111 : + 44 834,00 €

Et le virement de crédits suivant :

023 44 834,00 €

021 44 834,00 €

COMMUNICATIONS DIVERSES

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Malzard Roger, décédé le 30 mai dernier, qui s'est beaucoup investi dans la commune, en tant qu'élu et au niveau associatif (dans l'association Loisirs et Culture morinois et dans le Club de la bonne humeur

Demande d'utilisation de l'annexe de la mairie

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mme Sateur qui souhaiterait utiliser l'annexe de la mairie temporairement, le mercredi de temps à autre, en attendant l'ouverture de son cabinet.

Les membres du conseil municipal n'y voient aucun inconvénient et y apporte un avis favorable. Un calendrier devra cependant être fourni en mairie pour une bonne organisation dans l'utilisation de l'annexe qui sert aussi à d'autres associations.

Sollicitation de Bouygues telecom

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu Monsieur Minarie, mandaté par Bouygues telecom, pour un projet d'installation d'une antenne relais sur un terrain appartenant à la commune.

Il lui a indiqué que la commune n'avait pas de foncier disponible pour ce faire.

Monsieur Minarie compte faire la demande auprès d'un propriétaire privé qui lui acceptera...

LOGÉAL IMMOBILIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de LOGEAL IMMOBILIERE.

Ils informent la commune qu'en 2025, notre part de réservation est de 1 logement, auxquels sont ajoutés les distributions non faites sur 2024.

Les Terres de Jim

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Terres de Jim sollicitant une subvention pour la grande fête agricole organisée les 12, 13 et 14 septembre prochain à Vieux-Manoir.

Il est décidé de leur attribuer une subvention de 200 € en leur demandant d'en faire profiter les enfants de notre groupe scolaire.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA 2024-2030)

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation reçue de la Métropole pour assister au 1^{er} comité de pilotage du PAPI Rouen – Louviers – Austreberthe (RLA) 2024 – 2030. Celui-ci se tiendra le 19 juin à 14h à Saint-Jacques sur Darnétal.

Démolition du site NORIAP

Monsieur le Maire rappelle que le site appartient à la SNCF et NORIAP payait un loyer à la SNCF pour l'exploitation du site.

Ils croyaient nous revendre le terrain mais au regard de notre demande de dépollution du site, ils ont fini par céder.

Un permis de démolir a donc été déposé par NORIAP en octobre 2024 et leur a été accordé fin novembre 2024.

La démolition est donc enfin en cours.

Effondrement du mur du cimetière

Un automobiliste s'est endormi au volant et a foncé dans le mur du cimetière.

Les démarches sont en cours avec l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.